

Thèses du groupe d'experts sur l'éducation à la citoyenneté au degré secondaire II

Sur mandat du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)

Berne, état au 30 octobre 2019

Contexte

En 2016, le Conseil fédéral a adopté son rapport intitulé « Enseignement de l'éducation à la citoyenneté dans la formation générale du secondaire II : Bilan », en réponse au postulat Aubert (13.3751) du même nom, ainsi que le rapport d'experts correspondant¹. À la lecture des résultats de ce dernier, le Conseil fédéral a constaté que l'enseignement de l'éducation à la citoyenneté au secondaire II ne présentait pas de déficits fondamentaux et a estimé sur la base de cet état des lieux positif qu'il n'était pas nécessaire de procéder à une adaptation extraordinaire des plans d'études cadres. Il a toutefois relevé qu'une vision largement partagée du contenu à transmettre faisait défaut. Dans son rapport, le Conseil fédéral a ainsi demandé au Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), en collaboration avec la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), d'ouvrir une discussion au sein d'un groupe d'experts sur la meilleure façon d'enseigner l'éducation à la citoyenneté au degré secondaire II et d'en présenter les résultats sous forme de thèses.

Le SEFRI a donc constitué en 2018 un groupe d'experts en collaboration avec le Secrétariat général de la CDIP dans le but d'élaborer des thèses permettant de donner à l'éducation à la citoyenneté une large assise consensuelle.

Ces travaux communs se fondent sur les déclarations 2015 et 2019 sur les objectifs politiques communs de la Confédération et des cantons concernant l'espace suisse de la formation², qui mentionnent notamment l'éducation à la citoyenneté.

Les cinq thèses présentées par le groupe d'experts ainsi que les notes explicatives correspondantes mettent l'accent sur le degré secondaire II et portent sur différents aspects de l'éducation à la citoyenneté (groupe cible, objectifs, dimensions, ancrage et rôle des acteurs principaux). Fondées sur des concepts et des définitions reconnues des sciences politiques et pédagogiques et sur des principes didactiques, ces thèses s'inscrivent en outre dans le cadre de bases existantes, telles que les plans d'études cadres de différentes filières du secondaire II.

Elles constituent un fondement pour la mise en œuvre, à l'école, de l'éducation à la citoyenneté et doivent par ailleurs servir de document de référence pour les futurs travaux sur l'éducation à la citoyenneté, ainsi que pour les futures révisions des plans d'études cadres et des plans de formation à l'échelle nationale. Ces thèses s'adressent en premier lieu aux autorités et aux organismes chargés de l'élaboration des plans d'études cadres et des plans de formation, mais aussi plus généralement à d'autres acteurs clés en matière d'éducation à la citoyenneté.

¹ Enseignement de l'éducation à la citoyenneté dans la formation générale du secondaire II : Bilan. Rapport du Conseil fédéral en exécution du postulat 13.3751 Josiane Aubert, Berne 2016. Le rapport se fonde sur une compréhension au sens large de la notion d'éducation à la citoyenneté, englobant l'enseignement de connaissances et de compétences politiques ainsi que les aspects d'éveil de l'intérêt pour ces sujets (cf. p. 5). Stadelmann-Steffen, Koller et Sulzer (2015), L'éducation à la citoyenneté au secondaire II : bilan – Rapport d'expertise demandé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). (<https://www.sbf.admin.ch/sbf/de/home/aktuell/medienmitteilungen.msg-id-62436.html>)

² DEFR/CDIP: Valorisation optimale des chances – Déclaration 2015 et 2019 sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation, Berne. Déclaration 2015: <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/39418.pdf>
Déclaration 2019: <https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/58282.pdf>

THÈSE 1

L'éducation à la citoyenneté relève avant tout du degré secondaire II.

- Elle est intégrée dans les plans d'études cadres du secondaire II – en veillant à la continuité avec les plans d'études de l'enseignement obligatoire des différentes régions linguistiques – et garde son importance après le secondaire II, dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
- Elle est expressément prévue dans les plans d'études des domaines disciplinaires appropriés et s'entend par ailleurs comme une matière devant être enseignée au niveau de la classe ou de l'école.
- L'éducation à la citoyenneté s'inscrit dans une compréhension globale de l'enseignement, au sein de laquelle le système éducatif formel établit des liens avec des intervenants de l'éducation informelle et non formelle.

Notes explicatives

- Le degré secondaire II se prête particulièrement bien à l'éducation à la citoyenneté. D'une part, cet enseignement y touche des jeunes sur le point d'obtenir le droit de vote. D'autre part, ces derniers ont atteint un âge auquel ils sont en mesure de comprendre des situations et des problématiques (politiques) plus complexes (Stadelmann-Steffen et al., 2015)³.
- La cohérence entre les plans d'études des différents niveaux d'enseignement doit être garantie.
- L'éducation à la citoyenneté est placée sous la coresponsabilité de tous les acteurs du système éducatif.
- Des acteurs externes au système éducatif formel peuvent également influencer le développement des jeunes. Les nombreuses activités extrascolaires d'éducation des jeunes à la citoyenneté sont ainsi des composantes de l'éducation informelle et non formelle.
- L'éducation à la citoyenneté peut contribuer à favoriser l'égalité des chances.
- L'éducation à la citoyenneté doit être expressément prévue dans les plans d'études cadres des branches appropriées ou dans les objectifs transversaux ou généraux. Par ailleurs, elle ne doit pas seulement se faire durant l'enseignement, mais également dans le contexte de la vie de l'école ou de la classe (par ex. à travers des conseils de classe).

³ Stadelmann-Steffen, Koller et Sulzer (2015), L'éducation à la citoyenneté au secondaire II : bilan – Rapport d'expertise demandé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), p. 2.
(https://www.sbfi.admin.ch/dam/sbfi/fr/dokumente/2016/06/bericht-uni.pdf.download.pdf/PO_13-3751_Expertenbericht_f_DEF.pdf).

THÈSE 2

L'éducation à la citoyenneté contribue à la maturité requise pour assumer des responsabilités au sein de la société et renforce les compétences nécessaires pour participer au débat politique. Elle développe chez les jeunes les capacités d'analyse, de jugement et d'action dans des situations à teneur politique et les motive à participer à la vie politique.

Les jeunes acquièrent des connaissances spécifiques et apprennent à connaître et à apprécier les valeurs démocratiques fondamentales. Ils exercent leur compréhension de la politique dans différents contextes.

Notes explicatives

L'éducation à la citoyenneté ...

- ... transmet des connaissances spécifiques
- ... favorise le développement des valeurs et l'appréciation des principes démocratiques (par ex. la conciliation de différents intérêts, la négociation sous forme de délibérations, la capacité à accepter des compromis et à gérer les conflits, le rôle cardinal de la dignité humaine, la tolérance)
- ... donne aux jeunes les compétences clés pour participer à la vie politique, notamment les capacités, aptitudes et dispositions nécessaires pour reconnaître les conflits politiques, y réfléchir et y faire face, développer leurs propres positions et questionnements politiques, comprendre et reprendre les positions des autres et participer à la recherche de solutions
- ... éveille l'intérêt pour la politique
- ... renforce la capacité à utiliser les médias (numériques) de façon ciblée pour s'informer sur la politique et la société et pour élaborer des stratégies de résolution de problème, ainsi que l'aptitude à traiter et examiner de façon critique les grandes quantités d'informations transmises par les nouveaux moyens technologiques
- ... donne aux jeunes les moyens de prendre part à la vie politique, que ce soit à travers la participation classique aux processus démocratiques, les diverses actions qu'ils peuvent entreprendre en tant que citoyens concernés ou les discussions politiques impliquant la formulation des intérêts, une défense appropriée de ceux-ci et la conduite de négociations.

Le groupe d'experts a utilisé la définition suivante

Dans la Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme⁴ du 11 mai 2011, l'**éducation à la citoyenneté démocratique** est définie comme suit:

« L'éducation à la citoyenneté démocratique » couvre l'éducation, la formation, la sensibilisation, l'information, les pratiques et les activités qui visent, en apportant aux apprenants des connaissances, des compétences et une compréhension, et en développant leurs attitudes et leurs comportements, à leur donner les moyens d'exercer et de défendre leurs droits et leurs responsabilités démocratiques dans la société, d'apprécier la diversité [et] de jouer un rôle actif dans la vie démocratique, afin de promouvoir et de protéger la démocratie et la primauté du droit. »

Bases nationales

- Le règlement⁵ et l'ordonnance⁶ sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale prévoient comme objectif le développement de la capacité à assumer des responsabilités au sein de la société actuelle (« vertieftete Gesellschaftsreife »).
- L'ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale prévoit expressément comme objectif l'intégration de l'individu dans la société⁷.
- Le plan d'études cadre pour les écoles de culture générale (CDIP 2018)⁸ prévoit également l'acquisition de compétences transversales permettant à l'élève de s'insérer de façon responsable, proactive et autonome dans la société et d'y participer activement.

4 Conseil de l'Europe (2014). Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. Recommandation adoptée par le Conseil des Ministres. (<https://rm.coe.int/16803034e4>).

5 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (1995). Règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, art. 5, al. 1. (https://edudoc.ch/record/38114/files/VO_MAR_f.pdf).

6 RS 413.11, Ordonnance sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale (1995), art. 5, al. 1 (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19950018/index.html>).

7 RS 412.101.241, Ordonnance du SEFRI concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (2006), art. 2, al., let. b. (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20061526/index.html>).

8 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (2018). Plan d'études cadre pour les écoles de culture générale (p. 7) (https://edudoc.ch/record/133115/files/FMS_rahmenlehrplan_f.pdf).

THÈSE 3

L'éducation à la citoyenneté comprend notamment des aspects sociaux, économiques, culturels, écologiques, éthiques et juridiques.

Elle recouvre toutes les dimensions de la politique :

- le cadre de l'action politique (principes, droits fondamentaux, État de droit, organisations, etc. – polity)
- le contenu politique (le contenu des débats politiques sur les objectifs et les tâches, ainsi que sur la façon de les accomplir –policy) et
- les processus (processus de formation de la volonté et de prise de décision – politics).

Notes explicatives

Le **cadre de l'action politique** englobe la forme et la structure des affaires politiques et en comprend les aspects institutionnels, en Suisse en particulier, notamment les structures politiques et organisationnelles de la société, son système juridique définissant le cadre d'action, mais également la culture politique (valeurs et comportements des acteurs politiques). Cet aspect correspond souvent à l'acception commune de la notion d'éducation civique et de connaissance des institutions.

L'aspect du **contenu politique** comprend le contenu des débats politiques ainsi que les objectifs et les tâches que les intervenants politiques formulent ou souhaitent réaliser. Il couvre la résolution des conflits d'intérêts et d'objectifs dans les différents domaines politiques (par ex. santé ou sécurité).

L'aspect des **processus politiques** traite des processus tels que les procédures politiques, ainsi que de la façon dont les participants au système politique déterminent ce qu'ils veulent et prennent leurs décisions. Il couvre également les questions de l'information, de son évaluation et de son utilisation, de la motivation et des modalités concrètes d'action.

La politique englobe les niveaux locaux, régionaux, nationaux et internationaux, qui sont souvent étroitement liés. Ces liens sont géographiques, mais également temporels. Ils se sont tissés au cours de l'Histoire et appellent une vision responsable de l'avenir, une attention particulière devant être accordée dans ce contexte aux particularités du système suisse.

THÈSE 4

Le corps enseignant joue le rôle d'initiateur et d'accompagnateur dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté axée sur les compétences et sensibilise les élèves aux questions politiques. Il veille à ce que l'éducation à la citoyenneté dans le cadre de l'école, et en particulier dans l'enseignement, se déroule sans endoctrinement, à ce que les sujets controversés dans la société soient présentés selon les différents points de vue, à ce qu'elle rejoigne les points d'intérêt des élèves et à ce que ces derniers puissent former leurs propres opinions.

La formation initiale et continue du corps enseignant contient un volet disciplinaire et un volet didactique.

Notes explicatives

La formation du corps enseignant permet d'acquérir les compétences disciplinaires et didactiques essentielles pour l'éducation à la citoyenneté. Ces compétences peuvent être acquises dans le cadre de la formation de base, de formations continues ou d'échanges au sein de l'école. L'un des objectifs principaux de la formation du corps enseignant est également de sensibiliser celui-ci à l'importance de l'éducation à la citoyenneté, afin qu'il lui accorde la place qu'elle mérite au sein de l'école – en particulier dans l'enseignement.

Le consensus de Beutelsbach fixe trois principes en matière d'enseignement de l'éducation à la citoyenneté⁹:

1. Interdiction de l'endoctrinement et de l'imposition de vues politiques
Il est interdit de déstabiliser l'élève de quelque façon que ce soit pour l'amener vers les opinions souhaitées en l'empêchant ainsi de « se faire lui-même sa propre opinion ».
2. Principe de la controverse
Ce qui est controversé en science et en politique doit aussi l'être en classe.
3. Capacité d'analyse et prise en compte des intérêts propres des élèves
Les élèves doivent être mis en position d'analyser une situation politique et leurs propres intérêts, ainsi que de rechercher des moyens d'agir sur cette situation dans le sens de ces intérêts.

Les enseignantes et enseignants doivent être conscients de leur responsabilité en tant qu'exemples. Par souci de transparence, ils peuvent exposer avec retenue leurs propres opinions et valeurs dans le cadre des débats.

⁹ Bundeszentrale für Politische Bildung (2011) contenant des citations de Hans-Georg Wehling in: Siegfried Schiele/Herbert Schneider (éd.): Das Konsensproblem in der politischen Bildung. Stuttgart 1977, pp 179 à 180.

THÈSE 5

Les responsables d'établissement scolaire soutiennent l'éducation à la citoyenneté et mettent à disposition le cadre structurel et les ressources nécessaires. Les écoles encouragent une culture favorable à l'éducation à la citoyenneté et permettent une participation appropriée des élèves et du corps enseignant.

Notes explicatives

Dans les écoles, les principes démocratiques doivent être mis en pratique au sein des instances internes, et des expériences de participation doivent être prévues dans la vie quotidienne scolaire (par ex. participation des élèves au sein d'un parlement des élèves ou des conseils de classe). L'éducation à la citoyenneté peut ainsi se faire à travers une expérience concrète des processus et des valeurs démocratiques.

Les responsables d'établissement sensibilisent également le corps enseignant au thème de l'éducation à la citoyenneté dans le cadre des séances internes, des séminaires-retraites, etc.

Groupe d'experts

Direction	Johannes Mure, chef de l'unité Pilotage et recherche en matière de formation, SEFRI
Collaboration	Chantal Andenmatten, cheffe de l'Unité de coordination Formation professionnelle et secondaire II formation générale, Secrétariat général de la CDIP
éducation21	Klara Sokol, directrice
IFFP	Daniel Schmuki, enseignant à l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle
Canton de Fribourg	Ursula Reidy Aebischer, cheffe de service adjointe du Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré
Canton du Tessin	Emanuele Vitali, enseignant au Liceo cantonale di Locarno
Canton de Zurich /CDFP	Hans Jörg Höhener, MBA Zurich, membre de la commission ECG du SEFRI
PH TG	Adrian Müller, enseignant à la Haute école pédagogique de Thurgovie (PH TG)
SVABU	Mathias Hasler, président de l'Association suisse pour l'enseignement de la culture générale
Université de Berne	Isabelle Stadelmann-Steffen, professeure à l'Institut de sciences politiques
SSPES	Martin Pryde, président de la Société suisse des professeurs d'histoire, société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire
ZDA	Monika Waldis, professeure et directrice du Centre de formation politique et d'enseignement de l'Histoire du Centre pour la démocratie d'Aarau (ZDA)
Secrétariat	Jacqueline Würth, SEFRI, avec le soutien de Nathalie Bardill, Secrétariat général de la CDIP